

Avis public



Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement visant l'immeuble situé au **400, avenue Atlantic** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'installation d'un appareil mécanique en cour latérale alors que la norme exige d'être sur le toit d'un bâtiment et ne pas être visible d'une voie publique, et ce malgré l'article 17 du Règlement 06-069 portant sur le site Outremont;

2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 2 octobre 2017** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'installation d'un appareil mécanique en cour latérale, sera réputée conforme aux dispositions du Règlement 06-069 portant sur le site Outremont.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, ce 14 septembre 2017

Julie Desjardins, avocate

Secrétaire substitut de l'arrondissement

